

OPTIMISER LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

EM41



ISÉ
INSTITUT SUPÉRIEUR DES ÉLUS

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Programme d'une journée

Plus de 200 participants ont déjà suivi cette formation

Améliorer le travail de l'équipe municipale, favoriser la motivation et l'implication de chaque élu ne s'improvise pas. Ce travail s'organise et se construit en favorisant des relations entre les membres de l'équipe qui reposent sur un certain nombre de principes et de méthodes. Cette formation s'attache à clarifier les notions d'équipe municipale et d'optimisation, elle décrit les différents niveaux de contexte dans lesquels évolue l'équipe municipale, elle montre comment hiérarchiser les relations de l'équipe avec ses partenaires, enfin elle donne une série d'outils pratiques pour organiser le travail de l'équipe.



Calendrier

Voir le site <http://www.is-elus.com> onglet calendrier en haut à droite

La formation peut être aussi livrée sur demande à des dates choisies par la collectivité en accord avec le formateur

VOTRE FORMATEUR

Jean-Paul LEGRAND est diplômé de l'Université d'Amiens en Communication et économie sociale. Il a dirigé pendant plus de 15 ans une équipe de dix agents municipaux responsables de la communication et des relations publiques.

Enseignant de formation, il a été élu local durant 3 mandats comme conseiller municipal (1983-1995) et adjoint au maire à l'urbanisme d'une ville de 35.000 hab (2008-2014).

Son expérience d'élu est complétée par celle de directeur de cabinet d'une commune de 12.000 hab (1995-2010) et d'attaché parlementaire de 1991-1995. Il préside depuis 2009 l'Association pour le développement économique de la rivière Oise, menant une action permanente de lobbying en faveur du développement durable pour la réalisation du canal Seine-Nord Europe et la promotion de l'économie fluviale.

L'ÉLU MANAGER

OPTIMISER LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Programme détaillé

9h30 accueil des participants

9h30-9h45 rappel des objectifs et tour de table

9h45 – 10h45

Qu'entend-on par « équipe municipale ? »

- Optimiser, qu'est ce que c'est ?
- Définition d'une équipe
- Les spécificités d'une équipe municipale
- Pas d'équipe sans capitaine : le maire est le leader !
- Les facteurs de succès pour une équipe

Pause

11h00 – 12h30

Les niveaux de contexte d'évolution de l'équipe

- Niveau politique, économique et social
- Niveau légal et réglementaire
- Niveau spécifique à la collectivité : contraintes et opportunités

Déjeuner

14h00- 15h45

Les partenariats de l'équipe

- Hiérarchiser les relations de l'équipe municipale
- Les 3 principaux modes de relations avec les partenaires
- Les relations équipe municipale / fonctionnaires municipaux

Pause

16h00- 17h30 :

Les outils pour optimiser le travail de l'équipe

- Cultiver son esprit d'ouverture
- Développer la culture de l'écrit
- Mesurer les limites de l'oral
- Soigner l'environnement de travail
- 4 leviers pour dynamiser le travail de l'équipe : informer – agir collectivement – développer les relations – renforcer la cohésion
- Prioriser les tâches et mieux gérer son temps
- Planifier et déléguer
- Organiser les réunions
- Connaître quelques techniques pour favoriser le travail d'équipe et motiver la participation .

L'ÉLU MANAGER

OPTIMISER LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Conditions d'inscription

Pour connaître le prix de cette formation reportez-vous à la grille tarifaire en page 5.

Merci de compléter le formulaire de le signer puis de le faire signer impérativement par l'autorité compétente accompagné de son cachet et de l'envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Institut Supérieur des Élus - 10, rue du Delta -75009 Paris. En adresser une copie par courriel à contact@is-elus.com

L'annulation du fait du participant devra intervenir dans les 14 jours calendaires avant le début du stage, à défaut les frais d'inscription resteront dus.

Lieu de formation

Vous serez informé du lieu exact environ 20 jours avant le début de la formation.

Conditions de la formation

Pour la plupart des sessions nous limitons volontairement le nombre de participants afin de privilégier la qualité de la relation formateur-participant.

Règlement

Les formations de L'ISE sont commercialisées par Advocaci groupe, agréé par le ministère de l'intérieur pour la formation des élus par décision du 21 novembre 2016 (copie de la décision sur notre site). La facturation est établie par Advocaci groupe et transmise à la collectivité après chaque formation. Certaines facturations sont établies par SOLEN, organisme agréé également par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.

Pour toute question concernant la facturation établie par **ADVOCACI groupe** ou par **SOLEN**, n'hésitez pas à adresser vos demandes à ise75.compta@gmail.com

L'ÉLU MANAGER

OPTIMISER LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Remplir un bulletin d'inscription par participant

Date(s) de la formation : Tarif par jour : € ttc
Total en fonction du nombre de jour : € ttc (voir grille tarifaire page 5)

Participant

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Prénom :

Mandat en cours :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail :

La collectivité

Nom de la collectivité

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'habitants :

Je déclare être élu Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée

Le coût de la formation intègre l'ensemble des supports de cours et les pauses cafés. Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement direct, par chaque participant, auprès de sa collectivité.

Oui, je souhaite recevoir une attestation de participation en exemplaires

Date et signature du participant (obligatoire)

Responsable de la collectivité et cachet de la collectivité (obligatoire)

L'ÉLU MANAGER

OPTIMISER LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Grille tarifaire

Tarif « élus » et « collaborateurs » pour les formations dispensées à l'institut

Moins de 1000 habitants :	474 € ttc
de 1000 à 2000 habitants :	547 € ttc
de 2000 à 5000 habitants :	588 € ttc
de 5000 à 10000 habitants :	744 € ttc
de 10000 à 20000 habitants :	792 € ttc
de 20000 à 35000 habitants :	816 € ttc
de 35000 à 50000 habitants :	840 € ttc
Plus de 50 000 habitants, organismes publics et assistants parlementaires :	948 € ttc
Conseils départementaux et régionaux, collectivités territoriales :	960 € ttc
<i>Autres (Dirigeants, cadres, étudiants, entreprises, associations) : nous consulter</i>	

Tarif pour les formations personnalisées (dans vos locaux et/ou à l'institut):

Formation personnalisée (l'intervenant accompagne exclusivement l' élu, l' élu bénéficie du temps du formateur pour lui seul à 100%),
Tarif journalier : 1068 € ttc

Tarif pour les formations de groupe dans vos locaux :

Quelle que soit la taille de votre collectivité et le nombre de collaborateurs qui souhaitent participer à la séance de formation, l'ISE vous propose un tarif sur mesure avec l'intervenant de votre choix sur l'ensemble de notre catalogue.

Des formations spécifiques à vos problématiques peuvent être également proposées sous forme de séminaire d'un ou plusieurs jours avec la participation d'un ou plusieurs formateurs ; devis gratuit sur demande.

Tarif journalier : A partir de 1662 € ttc pour un groupe de 3 à 12 personnes

Des devis gratuits sont envoyés sur demande. Toutes nos formations peuvent être dispensées dans la collectivité à des tarifs très avantageux. Plus le nombre de participants est important moins la collectivité dépense pour l'achat de nos formations.

N.B : Nos tarifs sont toutes taxes comprises Advocaci groupe établissant une facturation assujettie à la TVA qui vous est transmise après la formation effectuée.

L'ÉLU MANAGER

OPTIMISER LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Nos références

Plus de 160 collectivités et des milliers d'élus qui nous font confiance :

Communes :

• Andrésy • Anzin • Annecy le Vieux • Argelès sur mer • Aubigny les Pothées • Aulnay sous Bois • Aurillac • Aumetz • Arras • Artannes • Avon • Bar le Duc • Bartheneim • Behren lès Forbach • Béthune • Bezons • Beauvoisin • Beynat • Bitche • Blanquefort • Bloye • Boissy Saint Léger • Bry sur Marne • Caen • Canejan • Calonne-Ricouart • Celles les Condé • Choisy le Roi • Combs la Ville • Compiègne • Courrières • Condorcet • Cosne-Cours sur Loire • Cramans • Creil • Croissy-Beaubourg • Crolles • Dijon • Dreux • Drancy • Equancourt • Fontenay lès Briis • Fourmies • Garges lès Gonesse • Gournay sur Marne • Joué lès Tours • Juziers • Kremlin Bicêtre • Lacanau • Lagny sur Marne • La Couronne • Le Lamentin • Le Plessis Trévis • Le Trait • Lillebonne • Limeil Brevannes • Longperrier • Longeville lès St Avold • Loos • Luneray • Marolles en Brie • Marolles en Hurepoix • Marseille • Mesnil-Esnard • Mieucé • Mions • Montdidier • Montévrain • Moustey • Nemours • Niort • Noisy le Grand • Passy • Péronnas • Poilly sur Tholon • Poissy • Reims • Ris-Orangis • Roissy- En-France • Sadirac • Saint-Elie • Saint-Avold • Saint-Joseph de la Réunion • Saint-Laurent en Grandvaux • Saint Louis de Monferran • Saint-Quentin-en-Yvelines • Saint-Médard en Jalles • Saint-Paul Trois Châteaux • Saint-Ouen • Saint-Ouen des Toits • Sauvigny • Sceaux • Soultz • Souppes sur le Loing • Saint Denis (93) • Toulon • Toulouse • Tour la Ville • Trappes • Vernouillet • Vigneux sur Seine • Villaine-la-Juhel • Villejuif • Villeneuve de la Raho • Villiers sur Marne • Vitrolles • Vonnas • Voujeaucourt • Wissous

Communautés :

• Communauté de communes Caux-Vallée de Seine • Communauté de communes Loire et Nohain • Communauté de communes du Grand Guéret • Communauté urbaine Marseille Provence Métropole • Communauté de l'agglomération Creilloise • Communauté d'agglomération Est Ensemble • Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines • Communauté intercommunale du Nord de la Réunion • Mulhouse Alsace Agglomération • Lille Métropole • Montpellier Métropole • Communauté d'agglomération Cap Excellence • Communauté Civis Réunion • Communauté de communes de l'Artois • Communauté de communes du Val de l'Indre

Conseils départementaux et régionaux :

• Ardennes • Gironde • Haute-Savoie • Maine et Loire • Martinique • Mayotte • Meurthe et Moselle • Oise • Territoire de Belfort • Seine-Maritime • Val d'Oise • Conseil Régional d'Ile de France • Conseil Régional d'Aquitaine • Conseil Régional de Lorraine • Conseil Régional Rhône-Alpes • Conseil Régional des Hauts de France • Conseil Régional Grand Est

Établissements publics :

• Établissement Public Foncier des Yvelines • Office Public de l'Habitat Montreuillois • Hérault Energie • SACIEBA • SICASIL • etc.

(Liste de nos références en permanence actualisée sur notre site)